



**MAIRIE**

**69870- POULE LES ECHARMEAUX**

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

[secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 24 Janvier 2019

Date de la convocation : 18 janvier 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Anne FIMBEL ; Colette FLECHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DEAL ; Jean-Marc BASSY ;

Excusés : Vincent HOFFMANN pouvoir à Jean-Marc TRONCY ; Jean-Baptiste BEROUJON pouvoir à Aymeric CHAMPALE ; Isabelle PETIT pouvoir à Bernadette LABROSSE

Secrétaire de Séance : Colette FLECHE

Le compte rendu de la séance de décembre n'ayant pas été transmis au conseil municipal, il sera approuvé lors de la prochaine séance.

### *Fonctionnement du Conseil Municipal*

1. Démission de Mme Vigne, adjointe et conseillère municipale : Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Muriel Vigne de son poste d'adjointe et conseillère municipale. Mme le Maire tient à la remercier pour son travail réalisé pendant ses 5 années. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet du Rhône le 16 janvier 2019. De ce fait, Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2018, 4 postes d'adjoints ont été créés. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Suite à la démission de Mme Muriel Vigne du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme le Maire propose au conseil municipal de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint. De ce fait les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire et porte le nombre de postes d'adjoint à 3.
2. Remplacement de Mme Vigne aux commissions : Mme le Maire rappelle les commissions où Mme Vigne statuait, et précise qu'il convient de la remplacer :
  - a. Commission appel d'offres (suppléant) : Mme Monique Carret
  - b. COR Economie : Mme Anne Fimbel
  - c. Finances Budget Economie : Mme Anne Fimbel
  - d. Syndicat Rhodanien du Développement du Câble : Mme Bernadette Labrosse (titulaire) et M. Nicolas Deal (suppléant)
  - e. CCAS : M. Raphaël Codello

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

3. Démission de Mme Mahinc, conseillère municipale : Mme le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Préfet qui précise que Mme Michelle Mahinc, suivante sur la liste « Vivre à Poule les Echarmeaux », remplace Mme Muriel Vigne, sur le mandat de conseillère municipale. Par courrier en date du 19 janvier, Mme Michelle Mahinc nous informe de sa démission.

### *Intercommunalité*

4. Approbation du rapport de la CLETC du 6 décembre 2018 : Madame le Maire rappelle que la COR a pris la compétence informatique des communes par délibération du 29 mars 2018. Suite à cette prise de compétence, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges s'est réunie le 06/12/2018 et a approuvé le montant total de la charge transférée au titre de la compétence informatique soit 613 854.07 € et a décidé que cette somme sera déduite du montant des attributions de compensation à compter du 01/01/2019. Mme le Maire précise le montant transféré concernant la commune : 13 581,47 €.

Par courrier en date du 18/12/2018, le Président de la COR a demandé l'approbation, par les Conseils Municipaux, du rapport et du procès-verbal de la CLETC du 06/12/18. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC portant sur le calcul de l'attribution de compensation pour le transfert de la compétence informatique.

5. Transfert à la COR de la contribution au SDMIS : Mme le Maire informe que la COR souhaite réviser ses statuts afin d'intégrer dans le cadre de ses compétences facultatives, le paiement des contributions au SDMIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Madame le Maire précise que ce transfert est rendu possible par les nouvelles dispositions de l'article L1424-35 5<sup>ème</sup> alinéa (article modifié par l'article 97 de la loi NOTRe) qui stipulent que « les contributions au budget du SDIS (et SDMIS) des communes membres d'un EPCI à FP (créé après le 03/05/1996) peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement dans les conditions prévues au L5211-17 du CGCT; Dans ce cas, le montant de la contribution de l'EPCI

*au budget du SDMIS correspond à la somme des contributions que versaient lors du précédent exercice budgétaire, les communes qui ont choisi le transfert. »*

La CLETC, réunie le 06/12/2018, a constaté le montant des contributions versées par les communes de la COR au budget du SDMIS lors de l'exercice budgétaire précédant le transfert au 01/01/2019 pour un montant global de 832 208 €. Il convient de noter que les communes qui transfèrent le versement de leur contribution à l'intercommunalité, continuent de siéger au conseil d'administration du SDMIS jusqu'au prochain renouvellement de celui-ci. Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la modification des statuts de la COR dans le cadre de ses compétences facultatives, par l'intégration d'un nouvel article intitulé comme suit : **17° Contribution au financement du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS).**

Monsieur Champale s'inquiète sur le fait que si les communes transfèrent la contribution SDMIS à la COR, les maires risquent de ne plus avoir de pouvoir sur les casernes de leurs communes, sur leurs fermetures, etc... Après discussion, le conseil approuve par 6 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, la modification des statuts de la COR en matière de paiement de la contribution au SDMIS.

Monsieur Codello, informe qu'il a été constaté dernièrement, que le chauffage de la caserne serait branché sur la chaudière de l'ancienne mairie. Il convient de vérifier.

### ***Bâtiments***

6. Location local commercial 3 Place de l'Eglise : Mme le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Marle a sollicité la commune pour la location du local de l'ancienne épicerie, sis 3 place de l'Eglise, afin d'y installer un multi-services (viandes, charcuterie, fromage, etc...) ainsi qu'un snack, à partir du 1<sup>er</sup> février. Madame le Maire donne lecture du projet de bail de courte durée dit « dérogatoire ». Cette convention sera reconduite automatiquement et se poursuivra aux mêmes clauses et conditions dans la limite de la durée maximale de trois ans, tant que l'une ou l'autre des parties n'y aura pas mis fin. Le loyer de ce local s'élèvera à 125 € HT, auquel se rajoute une provision pour charges (gaz) de 30 € par mois. La taxe des ordures ménagères sera également facturée au preneur. Monsieur Codello précise que la commune peut, si elle le souhaite, répercuter la taxe foncière au locataire lors de baux commerciaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce bail dérogatoire d'une durée d'un an, fixe le loyer à 125 € HT plus 30 € de provision pour charges (gaz), décide de ne pas facturer au locataire la taxe foncière et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Monsieur Troncy, adjoint, informe que les travaux du local commercial sont pratiquement achevés (cloisons abattues, sanitaires en conformité). La banque réfrigérée doit être déposée vendredi 25 janvier.

### ***Finances***

7. Investissement avant le vote du budget primitif 2019 : Mme le Maire informe le conseil municipal que celui-ci peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 (article L1612-1 du CGCT) avant le vote budget primitif. Le montant maximum des dépenses pouvant être engagées s'élève à 34 453 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### ***Questions diverses***

8. Plan Communal de Sauvegarde : Mme le Maire informe que le PCS entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février prochain et que tous les référents des hameaux sont nommés. Quelques modifications restent à faire.
9. PLU : Mme le Maire informe que la révision du Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumise à l'évaluation environnementale (courrier en date du 20 décembre de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale). La révision du PLU peut se poursuivre.
10. Grand débat National : Mme le Maire rappelle qu'un cahier de doléances est disponible en mairie et reste ouvert. Les premières doléances ont été envoyées à la Préfecture. Le grand débat pourra être mis en place sur la commune si un administré en fait la demande.
11. Population : Par courrier, l'INSEE nous informe que la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 1099 population municipale, 25 population comptée à part. Mme le Maire rappelle que la population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. Par exemple : les étudiants, les personnes résidents en maisons de retraite ou autre, etc...
12. Médiathèque : L'Assemblée Générale est prévue le 16 février prochain à 14h30.
13. Rappel des prochaines réunions :
- Commission bourg-quartiers-hameaux-cimetière le 29 janvier à 20h ;
  - Commission tourisme le 11 février à 19h30

14. PPRNi : Mme le Maire informe qu'une réunion est prévue le 13 février à 10h à Claveisolles pour la présentation des cartes des aléas, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation.
15. Peste porcine : A ce jour la France et le Luxembourg demeurent indemnes de peste porcine africaine. Cependant, face au risque élevé de transmission (cas déclarés en Belgique), il est demandé aux détenteurs (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) de porc ou sanglier de se déclarer.
16. Ronde des sapins – balade à moto : sollicite la commune afin de traverser la commune le 23 mars prochain. Il convient de se rendre sur place avant de valider le parcours. Le conseil est favorable à leur demande.
17. Intercommunalité : Mme le Maire informe la création d'une nouvelle commune dénommée Vindry sur Turdine, qui regroupe les communes suivantes : Les Olmes, Dareizé, Saint Loup et Poncharra.
18. COR - Déchets ménagers : Mme le Maire informe que la collecte latérale débutera en juin et le réajustement des points de collecte à partir de septembre. Par conséquent, moins de points de regroupement (14) mais des bacs plus volumineux.
19. COR : la cérémonie des vœux est prévue le 31 janvier à Lamure sur Azergues.
20. Vente de bois : Monsieur Troncy, adjoint, informe que la vente de bois d'éclaircie au lieudit « la Croix de Fer » s'élève à : 3 650 €. La vente aux enchères du programme de coupe 2019 est prévue au mois de juin.
21. Salle Municipale : Monsieur Troncy informe que les demandes de devis pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la salle municipale et mises aux normes des sanitaires publics, ont été envoyées.
22. Prochain conseil : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 20h30

*Séance levée à 23h*